

DOCUMENT D'INFORMATION DU PROJET (PID)  
Phase Concept

PROJET DE CO-GESTION DES ECOSYSTEMES FORESTIERS ET PASTORAUX  
EN TUNISIE

## I. INTRODUCTION ET CONTEXTE

### Contexte du pays

La Tunisie est un pays à revenu intermédiaire de 10,9 millions personnes, avec un produit moyen intérieur brut (PIB) par habitant de 4.320US\$ en 2013. Dans la dernière décennie, la croissance économique moyenne a été de 5 pour cent, ce qui place la Tunisie parmi les pays à plus forte croissance dans la région MENA. L'agitation sociale et politique au cours des dernières années a conduit à un ralentissement économique (croissance de 2,6 du PIB en 2013), mais l'économie devrait se redresser dans un proche avenir. La Tunisie a également fait des progrès significatifs dans la lutte contre la pauvreté, qui a diminué de 32,4 pour cent en 2000 à 15,5 pour cent en 2010, et a réalisé en 2014 ses objectifs de réduction de la pauvreté (moins de 5 pour cent).

En moins de deux ans, la Tunisie a réalisé une transition démocratique réussie, en mettant fin à la crise politique (fin 2013), en adoptant et promulguant une nouvelle Constitution (27 janvier 2014), organisant des élections législatives (26 octobre 2014), élisant un nouveau président (21 décembre, 2014), nommant un nouveau Premier ministre (5 janvier, 2015), et approuvant un nouveau gouvernement d'unité (6 février, 2015). La Constitution traite explicitement la nécessité de préserver un environnement sain et d'assurer la durabilité des ressources naturelles pour les générations futures.

Cependant, le développement socio-économique reste fragile. Environ 70 pour cent des ménages pauvres sont situés dans les zones rurales - en particulier dans les régions du Centre-Ouest et du Nord-Ouest, qui représentent plus de 70 pour cent des ressources forestières et pastorales du pays. Ces écosystèmes abritent 14 pour cent de la population du pays; avec un revenu moyen de moins de 1,6 \$ US par habitant et par jour, ces communautés sont proches de l'extrême pauvreté. En outre, 40 pour cent de leur revenu provient d'activités liées aux forêts et les parcours (par exemple, élevage, foresterie, produits non-ligneux de la forêt), ce qui démontre que la survie de ces communautés est très dépendante de ces écosystèmes.

### Contexte sectoriel et institutionnel

#### Contexte sectoriel

Les forêts et les parcours constituent une base de ressources efficaces pour la réduction de la pauvreté en Tunisie. Ils génèrent des avantages d'une valeur de 1,4 milliard de TDN par an. Ils comptent pour 21 pour cent du PIB agricole, soit environ 2 pour cent du PIB du pays en 2012. Avec 5,7 millions d'hectares, soit 35 pour cent du territoire national, les écosystèmes forestiers et pastoraux sont vitaux pour le développement durable en Tunisie. Ils génèrent des avantages en faveur de: (i) communautés locales - 15 à 25 pour cent des besoins alimentaires du bétail; 14 pour cent des besoins en énergie des ménages; 5 à 7 millions jours de travail par an; (ii) pays tout entier - protection des bassins versants et l'approvisionnement en eau en aval dans le nord et protection contre l'érosion éolienne et le risque de désertification dans le sud; et un fort potentiel pour les loisirs, à travers un réseau d'aires protégées couvrant 17 parcs nationaux, 27 réserves naturelles et 256 zones humides; et (iii) la communauté mondiale -

riche biodiversité (plus de 2.200 espèces de plantes et 500 espèces animales) et atténuation des effets du changement climatique, à travers la séquestration du carbone dans la biomasse et le sol.

Le secteur forestier et pastoral présente un certain nombre d'atouts importants, notamment: (i) la disponibilité d'un cadre juridique; (ii) un paquet d'expériences précieuses dans la conduite de projets de développement dans le secteur de la forêt et les pâturages; et (iii) des connaissances de base importantes des ressources du secteur (inventaire des forêts et pâturages, Système d'information et de Planification des forêts, etc.). Cependant, le secteur est confronté à d'énormes menaces. Le changement climatique, l'expansion agricole, le développement urbain et la conversion à d'autres pratiques d'utilisation des terres contribuent à appauvrir l'écosystème. Les forêts sont principalement touchées par la dégradation, causée par la surexploitation et le surpâturage, phénomènes particulièrement alarmants, qui ont réduit la productivité des fourrages sur une grande échelle. La déforestation et les incendies affectent une partie relativement petite des forêts, mais imposent éventuellement des coûts économiques substantiels (7.800 TDN / ha brûlé chaque année). Les parcours sont principalement affectés par des défrichages (34 000 ha par an), le surpâturage et la surexploitation. En conséquence, 37 pour cent des zones forestières et pastorales du pays est dégradé, tandis que 20 pour cent des terres de parcours ont été défrichées au cours des 35 dernières années. La réduction de la dégradation environnementale des écosystèmes forestiers et pastoraux est indispensable à l'amélioration du bien-être des personnes qui dépendent de ces ressources; dans la mesure où les communautés locales sont proches de l'extrême pauvreté, la solution de ces problèmes est particulièrement urgente et ceci constitue l'objectif central de l'opération proposée

La mauvaise gouvernance est un facteur important conduisant à une pression excessive sur les écosystèmes forestiers et pastoraux. Les droits de propriété sur les forêts ne sont pas clairement définis: alors que l'État possède les forêts, les populations locales peuvent y accéder pour y pâturer le bétail et récolter différents produits forestiers. De même, les parcours sont sous un régime de propriété collective et les collectivités locales ont libre accès pour les utiliser, quelle que soit la saison ou sans tenir compte d'autres facteurs. En conséquence, les communautés ont peu d'incitations pour conserver ces écosystèmes plutôt que de les exploiter pour des bénéfices à court terme.

### **Contexte institutionnel**

Alors que la politique forestière tunisienne du passé visait essentiellement la préservation et l'extension des ressources forestières, la Direction générale des Forêts a récemment adopté une nouvelle 'Stratégie nationale de Développement et de Gestion durable des Forêts et des Parcours (2015-2024)'. Cette stratégie vise à concilier la conservation des forêts et des parcours avec le développement socio-économique par la promotion de la participation des organisations communautaires et des propriétaires privés dans la cogestion des forêts et des parcours. La stratégie a quatre objectifs stratégiques: (1) Adaptation du cadre institutionnel et juridique du secteur et renforcement des capacités; (2) Optimisation de la contribution du secteur au développement socio-économique; (3) Maintien et amélioration des fonctions et des services des ressources du secteur; (4) Consolidation et amélioration du capital forestier et pastoral. Le projet proposé aidera le gouvernement tunisien à démarrer la mise en œuvre des priorités clés de la nouvelle stratégie, en soutenant le plan d'action "des 100 jours" du nouveau gouvernement. Le projet contribuera considérablement à la mise en œuvre de la

stratégie, même s'il ne sera évidemment en mesure de résoudre tous les problèmes forestiers en Tunisie.

Au fil du temps, la Tunisie a montré un engagement consistant, de haut niveau et à long terme pour la gestion de l'environnement et la protection des ressources naturelles. Le pays a mis en œuvre de nombreux projets pilotes réussis dans les domaines de la gestion des ressources naturelles, la conservation des forêts et l'agroforesterie. En outre, le 21 mars 2013, la Tunisie a approuvé la 'Déclaration ministérielle de Tlemcen', qui vise à promouvoir les biens et services fournis par les écosystèmes forestiers méditerranéens, notamment par l'adaptation et le renforcement de mécanismes de financement disponibles et innovantes, y compris la REDD +. La Tunisie a également exprimé sa volonté de devenir un pays pilote FIP.

### **Relations au CAS**

Le projet proposé aborde les principaux objectifs de la Note conceptuelle du CPF FY16-20 de Tunisie. Par les composantes et activités proposées, le projet contribuera à renforcer l'environnement concernant les affaires, le commerce et la compétitivité dans les zones rurales (CPF objectif 1.1), améliorera l'accès de la population rurale au crédit (CPF objectif 1.2) et améliorera l'employabilité des jeunes (CPF objectif 1.3). Le projet contribuera également à atteindre l'objectif 2.3 du PCF dans la promotion de la diversification des modes et moyens d'existence dans les communautés vulnérables. Ces objectifs seront abordés à travers ce projet en renforçant la contribution des écosystèmes forestiers et pastoraux au développement social et économique local; et promouvant la diversification des mode et moyens d'existence chez les communautés vulnérables, en particulier pour les femmes et les jeunes. Le projet permettra d'assurer davantage l'accent sur la forêt et les pâturages des principales régions en retard de développement; le maintien de la disponibilité des services d'eau à travers la composante 2 (restauration, consolidation et expansion de la couverture forestière et des parcours); et renforcement des capacités du secteur public des forêts et des parcours à fournir des services efficaces.

En outre, le projet devrait être considéré comme une première étape d'un objectif plus large et plus globale visant à introduire l'approche de la gestion des paysages en Tunisie. En améliorant la gouvernance des écosystèmes forestiers et pastoraux et en fournissant des opportunités économiques à long terme pour les communautés les plus pauvres du pays (usagers des forêts et des parcours), le projet proposé contribue directement à réduire la pauvreté et assurer une croissance durable du bien-être des moins nantis; contribuant ainsi à atteindre les deux objectifs de la Banque à la fois de réduire la pauvreté et promouvoir la prospérité partagée. A travers les activités proposées, le projet contribuera également à la mise en œuvre de la Stratégie mondiale des Forêts, qui s'engage à soutenir les pays dans leurs efforts pour exploiter le potentiel des forêts pour réduire la pauvreté, de mieux intégrer les forêts dans leurs économies, et protéger et renforcer le rôle environnemental joué par les forêts -localement et dans le monde.

En raison de sa nature et portée, le projet est pleinement compatible avec les objectifs du Fonds pour l'Environnement mondial (FEM), en abordant notamment la stratégie du FEM-6 sur la gestion durable des forêts et la REDD +, et en contribuant à deux de ses objectifs, à savoir: (i) Gestion Renforcée des Forêts (SFM-2; programme 4); et (iii) Ecosystèmes forestiers Restaurées (SFM-3, programme 7). Le projet contribuera également à l'objectif 4 de la stratégie FEM-6 Biodiversité 'Intégration de la Conservation de la biodiversité et de l'utilisation durable dans les paysages, Zone marines et secteurs productifs » (BD-4,

programme 9), et à l'Objectif 2 de la Dégradation des terres: Générer des flux durables de services des écosystèmes forestiers, y compris le maintien des moyens de subsistance des personnes dépendant des forêts (LD-2;

## **II. OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DU PROJET PROPOSE**

### **Objectif de Développement du Projet**

L'objectif de développement du Programme est d'améliorer la gestion intégrée des forêts et des parcours dans des zones ciblées en Tunisie.

Les zones ciblées seront identifiées avec précision pendant la phase de préparation du projet, par le biais de discussions approfondies et participatives avec les représentants de départements ministériels, les responsables des collectivités locales et les autres parties prenantes. D'une manière générale, le projet couvrira les bassins versants, qui ont une grande valeur par rapport au développement socio-économique des communautés locales. Ces bassins versants seront choisis sur la base de critères précis, tels que le nombre des utilisateurs des forêts et de parcours, les niveaux de pauvreté, la dégradation de l'environnement, et les impacts (ex. les réserves d'eau pour les principaux utilisateurs).

### **Principaux résultats attendus**

Les principaux résultats attendus du Programme sont les suivants

- Forêts et parcours du domaine étatique cogérés par les communautés locales sur la base de plans intégrés de gestion des paysages au sein de zones ciblées (nombre ha)
- Paiements en faveur des communautés locales pour la gestion des forêts et des parcours dans des zones ciblées (en TND et US\$) (paiement désagrégés par : (i) indemnités de la part du gouvernement pour des zones mises en défens; (ii) paiement pour des services environnementaux; (iii) paiements pour des partenaires privés dans le cadre d'un Partenariat Public-Privé, sous la forme de paiements versés par le gouvernement pour des services rendus).
- Outils de contrôle concernant l'efficacité de la gestion (marques).
- Bénéficiaires directs du projet (nombre), dont pourcentage de femmes (indicateur de base).

## **III. DESCRIPTION PRELIMINAIRE**

### **Description du Projet.**

Justification du Projet. Une mauvaise gestion des écosystèmes forestiers et pastoraux conduit à une réduction significative (18%) des avantages qui en tirent les communautés locales pauvres et la société en tant que telle. Une meilleure gouvernance de ces écosystèmes par la cogestion et la participation sur la base d'une approche de gestion intégrée des paysages est cruciale pour améliorer le bien-être de ceux qui en dépendent et restaurer leurs avantages. Un cadre conceptuel (CC) détaillé sera développé au cours de la phase de préparation pour illustrer les secteurs clés, les sous-secteurs, les interconnexions, et les points critiques que les composantes du projet proposées viseront pour atteindre les résultats escomptés et les effets dans ce genre de paysages. La stratégie nationale de développement durable des forêts et des parcours constitue le cadre principal du projet. Les activités du projet comprendront des actions intelligentes d'un point de vue climatique et les dimensions genre dans la plus grande mesure possible.

## Composante 1 : Investissements dans les zones géographiques ciblées

CP1.1 Renforcer les capacités de communautés locales sélectionnées. Cette sous-composante fournira un appui adéquat à des initiatives visant à mieux sensibiliser et informer les communautés locales dans des zones ciblées au sujet de principes essentiels de la gestion durable des ressources sylvo-pastorales et sur les dispositifs législatifs et réglementaires concernant l'occupation des sols et à renforcer de manière appropriée les capacités des leaders communautaires par rapport aux fonctions et services environnementaux. Ces initiatives mettront particulièrement en exergue les problèmes concernant l'égalité entre hommes et femmes, les droits et les opportunités économiques des femmes et la participation des femmes aux prises de décision. Le Projet appuiera : (i) les initiatives de renforcement des capacités des usagers des ressources sylvo-pastorales locaux; (ii) la révision, la formulation et la mise en œuvre de plans participatifs de boisement/reboisement et la plantation de forêts et la régénération de zones pastorales; et (iii) l'adoption, à tous les niveaux, des principes essentiels de la bonne gouvernance (en particulier, participation, inclusion, transparence et reddition des comptes).

Les principaux résultats de cette sous-composante sont les suivants :

- Des organisations locales de gestion des forêts sont établies dans des zones ciblées
- Des plans intégrés de cogestion des forêts et des parcours sont mis en œuvre dans des zones ciblées.

CP1.2. Définition de mécanismes concernant le développement durable des forêts et des parcours. Cette sous-composante appuiera des mécanismes assurant que les activités de restauration ou réhabilitation soient gérées de manière durable. Les mesures suivantes seront envisagées : (i) l'indemnisation des populations locales par rapport au manque à gagner pendant les périodes de mise en défens des plantations forestières et des parcours pastoraux; (ii) le paiement pour des services environnementaux (PSE) considérés comme des moyens favorisant l'adoption de pratiques durables réduisant la dégradation de l'environnement et fournissant des revenus adéquats aux paysans et (iii) les Partenariat Public-Privé en appui aux filières productives.

Les principaux résultats de cette sous-composante sont les suivants :

- Des filières forestières et pastorales sont créées, en fonction de produits non ligneux, produits ligneux, alfa, et produits laitiers.
- Des mécanismes de paiement en faveur des communautés locales sont rendus opérationnels en fonction de critères bien définis (par mise en défens, concessions, et PSE)

Pendant la phase de préparation, un ensemble de critères et d'indicateurs sera développé et utilisé pour assurer que les schémas proposés de «récompense» et de «rémunération» pour les services environnementaux rendus seront efficaces, efficaces, durables et équitables et auront un impact sur la réduction de la pauvreté. Ces mécanismes de compensation seront élaborés et discutés avec les parties prenantes clés qui volontairement accepteront la nature et le niveau des «produits délivrés» dans les conventions. Ces transactions volontaires comprendront des stratégies de sortie claires pour les entrepreneurs et des

procédures équitables pour la résolution des conflits. Des lignes directrices seront élaborées pour évaluer le degré de «consentement libre et sur la base d'une information préalable» pour les membres individuels des communautés locales impliquées dans ces mécanismes

CP 1.3. Expansion de la couverture et augmentation de la valeur ajoutée dans des zones forestières et pastorales sélectionnées. Cette sous-composante mettra l'accent sur: (i) le boisement/reboisement et plantation des forêts et régénération des parcours dans des domaines publics et étatiques, et la promotion de l'agroforesterie ; (ii) le développement des filières forestières et pastorales; et (iii) l'amélioration de la productivité des forêts et des parcours tunisiens.

Les principaux résultats de cette sous-composante sont les suivants :

- Zones réhabilitées ou re/boisées (ha) (indicateurs de base)
- Nombre de microentreprises établies dans des zones forestières et pastorales

CP 1.4. Mesures de sauvegarde et d'amélioration des fonctions et des services environnementaux des ressources forestières et pastorales. Cette sous-composante appuiera: (i) la mise en œuvre d'un système de contrôle ou suivi pour la prévention et la protection des forêts contre les feux, les parasites et les maladies; (ii) l'amélioration du système de protection des infrastructures ; et (iii) le renforcement de la gestion des zones protégées et la conservation de la biodiversité.

Les principaux résultats de cette sous-composante sont les suivants :

- Fonctions et services des ressources sylvo-pastorales améliorés
- Systèmes de protection des forêts rendus opérationnel en fonction de critères bien définis: intervalles et qualité des données.

## Composante 2. Réformes institutionnelles et juridiques

Cette composante financera des activités de renforcement du cadre institutionnel et juridique relatif à la gestion des forêts et des terres pastorales, en particulier par rapport aux aspects suivants :

CP 2.1. Révision de la législation. Cette sous-composante appuiera des activités visant à: (i) réviser le Code forestier – en particulier par rapport aux soumissions au régime des forêts et parcours, les infractions, l'accès aux ressources – le Projet proposé ayant un rôle catalytique crucial dans l'harmonisation et l'intégration d'un certain nombre d'initiatives fragmentées actuellement en cours; (ii) préparer des guides concernant la cogestion et les concessions de forêts de la part des populations forestières locales et d'autres parties prenantes; (iii) développer une législation qui cible les terres pastorales (sous la forme, par exemple, d'un «Code pastoral » ou « Loi de parcours»; et (iv) améliorer le statut des agents techniques forestiers et organiser leurs carrières.

Les principaux résultats de cette sous-composante sont les suivants :

- Code forestier révisé soumis au Cabinet

CP 2.2 Renforcement institutionnel. Cette sous-composante aura le but de : (i) restructurer

l'administration forestière à tous les niveaux, pour établir une nouvelle structure disposant d'une autonomie appropriée et d'une organisation cohérente; (ii) améliorer les capacités de l'administration forestière dans les domaines de la planification, coordination, suivi et évaluation; (iii) renforcer les systèmes d'information nationaux sur les forêts et les parcours, en mettant à jour les inventaires et les cartes, et développer une base de données inclusive ouverte à toutes les parties prenantes; (iv) développer et mettre en œuvre une plateforme pour un système de Gestion Budgétaire par Objectif (GBO) un plan de développement des ressources humaines et une stratégie de communication

Les principaux résultats de cette sous-composante sont les suivants :

- Une nouvelle structure forestière est opérationnelle, d'après des critères définis (signature de plans de gestion, allocation de permis d'utilisation des forêts, rapports et évaluations annuelles des forêts et des parcours)
- Institutions gouvernementales bénéficiant d'appuis en matière de renforcement des capacités pour améliorer la gestion des forêts (nombre) (indicateur de base)

CP 2.3 Système de Mesures, Rapportage Vérification (MRV) : Cette sous-composante envisage la création d'un système de Mesures, Rapportage et Vérification (MRV) pour la mise en œuvre des mécanismes du REDD+ et la mise à jour des plans actuels de gestion des forêts en conformité avec les données d'inventaire les plus récentes.

Les principaux résultats de cette sous-composante sont les suivants :

- Système de Mesures, Rapportage et Vérification (MRV) opérationnel en fonction de critères définis (collecte annuelle de données, qualité des données, GES).

Financement du Projet et collaboration avec d'autres partenaires au développement

Le Gouvernement tunisien a sollicité un prêt de 50 millions US\$ de la part de la BIRD. La Banque mondiale et la Direction Générale des Forêts ont mené un dialogue approfondi pour impliquer d'autres institutions techniques et financières. Des rencontres exhaustives ont confirmé l'intérêt de la GIZ et la FAO pour fournir un appui technique au Projet. Les contributions et les rôles spécifiques de ces institutions seront davantage discutés et clarifiés pendant la phase de préparation du Projet. L'IFAD, l'FD et le JICA seront aussi impliqués dans l'avenir. Enfin, une requête formelle a été transmise par le FEM au point focal FEM de la Tunisie afin que la Tunisie puisse bénéficier des ressources GEF6 STAR. Enfin, l'équipe du Projet a appuyé la Tunisie à exprimer son intérêt à obtenir un appui du Programme d'Investissement forestier (PIF) et devenir un pays PIF pilote. En cas de résultat positif, le PIF ou les investissements du FEM seront mélangés avec le prêt de la BIRD. En outre, comme l'objectif du projet est d'appuyer la stratégie nationale, la portée du projet ne sera pas différente de celle existante, si des ressources additionnelles attendues sont mobilisées ou non.

#### IV. Politiques de sauvegarde applicables

<b>Politiques de sauvegarde déclenchées par le Projet</b>	Oui	Non	Af
Evaluation environnementale PO/BP 4.01	X		
Habitats naturel PO/BP 4.04	X		

Forêts PO/BP 4.36	X		
Gestion de pesticides PO/BP 4.09		X	
Ressources culturelles physiques PO/BP 4.11		X	
Populations indigènes PO/BP 4.10		X	
Réinstallation involontaire PO/BP 4.12	X		
Sécurité des barrages PO/BP 4.37		X	
Projets dans des eaux internationales PO/BP 7.50		X	
Projets dans des zones de conflits		X	

## V. Budget (millions US\$)

<b>Coût total du projet</b>	<b>50</b>	<b>Financement de la Banque</b>	<b>50</b>
<b>Gap financier</b>	<b>0</b>		
<b>Source de financement</b>			<b>Montant</b>
Emprunteur			0
BIRD			50
Total			50

## VI. Contact

### World Bank

Contact: Taoufiq Bennouna  
 Title: Sr Natural Resources Mgmt. Spe  
 Tel: 5714+3046  
 Email: tbennouna@worldbank.org

### Emprunteur/ Client

Nom République de Tunisie  
 Contact:  
 Title:  
 Tel:  
 Email:

### Agence d'exécution

Nom: Direction Générale des Forêts  
 Contact: Saadani Youssef  
 Titre: General Manager  
 Tél: 0021671848892  
 Email: ysaadani04@yahoo.fr

## VII. Pour d'autres informations, contacter:

The InfoShop  
 The World Bank  
 1818 H Street, NW  
 Washington, D.C. 20433  
 Telephone: (202) 458-4500  
 Fax: (202) 522-1500  
 Web: <http://www.worldbank.org/infoshop>